

## Demande d'agrément d'assistant(e) maternel(le)

### **Notice**

Vous allez faire une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément pour exercer la profession d'assistant(e) maternel(le), ce métier consiste à accueillir à son domicile ou dans une maison d'assistants maternels (MAM), de manière habituelle, moyennant rémunération et de façon non permanente, des enfants confiés directement par leurs parents, afin de les aider à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et sociale.

En cas d'exercice à domicile, les enfants peuvent également être confiés par leurs parents par l'intermédiaire d'un service d'accueil familial (crèche familiale).

L'assistant(e) maternel(le), en complément des parents, a la responsabilité, pendant les temps d'accueil, du bien-être et de et de l'éducation des enfants qui lui sont confiés.

Il (elle) doit être en capacité de répondre aux besoins fondamentaux de sécurité physique et affective des enfants, de contribuer à leur développement harmonieux, en tenant compte des attentes de leurs parents en matière d'éducation.

Pour exercer la profession d'assistant(e) maternel(le), vous devez être de nationalité française, ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou titulaire d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle. Le candidat à l'agrément et les majeurs vivant à son domicile ne doivent pas avoir fait l'objet de « condamnations pénales incompatibles » avec l'exercice de cette profession listées à l'article L.421-3 alinéa 6 du code de l'action sociale et des familles.

### Comment va se dérouler la procédure d'agrément ?

Le Conseil Départemental organise régulièrement des réunions d'information sur le métier d'assistant(e) maternel(le). Il vous est très vivement recommandé de participer, à l'occasion d'une première demande d'agrément, à l'une de ces réunions, qui vous permettra de mieux connaître le rôle et les responsabilités de l'assistant(e) maternel(le), les aptitudes nécessaires à l'accueil d'enfants et les conditions d'exercice du métier.

Vous devez ensuite:

- remplir avec soin le présent formulaire, le dater et le signer
- passer une visite médicale assurant que votre état de santé vous permet d'accueillir des enfants,
- envoyer en recommandé avec accusé de réception ou déposer auprès du Président du Conseil Départemental votre dossier incluant (1):
- le présent formulaire,
- le certificat médical,
- une copie d'une pièce d'identité,
- une copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle,
- une copie de justificatif de domicile (titre de propriété, quittance de loyer ou convention de mise à disposition du local, etc.)
- votre planning si vous accueillez déjà des enfants et que vous demandez un renouvellement de votre agrément.

### Si votre demande concerne un renouvellement d'agrément, votre dossier doit également inclure :

- une attestation d'assurance « Responsabilité civile et professionnelle » obligatoire dès le début de l'exercice de l'activité.

## Si votre demande concerne un exercice en MAM, votre dossier doit également inclure :

- une attestation d'assurance « Incendie, Accidents et Risques Divers »,
- une copie de l'autorisation d'ouverture au public du maire de la commune d'implantation de la MAM. Cette pièce est fournie dans un délai de deux mois à compter de la demande d'agrément. Si la MAM est un établissement de 5ème catégorie, en l'absence de décision du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.
- (1) Conformément à l'article L421-3 alinéa 6 du code de l'action sociale et des familles, un extrait du bulletin  $n^{\circ}2$  du casier judiciaire sera directement demandé par le président du conseil départemental de votre lieu de résidence pour vous même ainsi que pour tous les majeurs vivant à votre domicile à l'exception des majeurs accueillis en application d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.

La demande d'extrait de casier judiciaire pour les majeurs vivant à votre domicile ne concerne que les demandes d'agrément pour un exercice à domicile y compris en cas d'exercice cumulé en MAM et à domicile.

En cas d'exercice exclusif en MAM, la demande d'extrait du casier judiciaire n°2 ne concernera que le candidat à l'agrément.

L'agrément n'est pas accordé si l'un des majeurs concernés a fait l'objet d'une condamnation pour une infraction visée aux articles 221-1 à 221-5, 222-1 à 222-18, 222-23 à 222-33, 224-1 à 224-5, au second alinéa de l'article 225-12-1 et aux article 225-12-2 à 225-12-4, 227-1, 227-2 et 227-15 à 227-28 du code pénal qui concernent les atteintes volontaires à la vie, les atteintes à l'intégrité physique et psychique des personnes, les agressions sexuelles, l'enlèvement et la séquestration, le recours à la prostitution de mineurs, le délaissement de mineurs et la mise en péril de mineurs.

Pour toute autre infraction inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, il revient au service départemental de PMI du juger de l'opportunité de délivrer ou non l'agrément. Il vous appartient de remplir soigneusement toutes les informations nécessaires à cette demande figurant en page 2 de ce formulaire.

Si votre dossier est complet, un récépissé vous sera adressé ou remis. A partir de la date figurant sur le récépissé, le président du Conseil Départemental dispose, pour répondre à votre demande, d'un délai de 3 mois. En cas de dossier incomplet, le service de PMI vous demandera de le compléter sous 15 jours.

Pendant cette période, une évaluation doit être effectuée par les services compétents du département afin d'apprécier les conditions d'accueil que vous offrez, et de déterminer, en tenant compte de votre demande, le nombre d'enfants que vous pourrez accueillir et le cas échéant, l'âge des enfants et les périodes possibles d'accueil.

Un ou plusieurs entretiens avec vous, ainsi qu'une ou plusieurs visite(s) à votre lieu d'exercice professionnel (domicile ou MAM), auront pour objet d'évaluer :

- votre aptitude à la communication et au dialogue, et votre maîtrise du français oral ;
- vos capacités d'écoute, d'observation et de prise en compte, de manière individualisée et adaptée à chacun, des besoins des enfants, en tenant compte des attentes de leurs parents ;
- vos capacités et qualités personnelles pour accueillir de jeunes enfants dans des conditions propres à assurer leur développement physique et intellectuel et les aptitudes éducatives,
- votre disponibilité, et votre capacité d'organisation et d'adaptation à des situations variées,
- votre connaissance du rôle et des responsabilités de l'assistant(e) maternel(le),
- si le lieu d'accueil, son environnement et son accessibilité présentent des caractéristiques permettant, compte tenu, le cas échéant, des aides publiques accordées ou susceptibles de l'être, de garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des jeunes enfants accueillis en tenant compte de leur nombre et de leur âge.
- Si vous êtes en mesure d'identifier les dangers potentiels de celui-ci pour les jeunes enfants et de prévoir les aménagements nécessaires pour prévenir les risques d'accidents.

En cas d'exercice à domicile, il sera également tenu compte de votre environnement familial et de son adhésion à votre projet professionnel.

Si à l'issue du délai de trois mois, vous n'avez pas obtenu de réponse, vous bénéficierez d'un agrément tacite qui fera l'objet d'une attestation établie par le président du Conseil Départemental.

En cas de refus d'agrément, la notification en précisera les motifs ainsi que les possibilités et délais de recours dont vous disposez.

Ca	chei	t di	ı servi	ce au	uquel	le	dossi	er a	loit	être	enve	oyé



# Demande d'agrément d'assistant(e) maternel(le)

premiers secours et aux spécificités de l'orga collectif. Le nombre d'enfants que vous pouvez simultanément ne peut pas dépasser quatre y enfant(s) de moins de 3 ans présents à votre domi	dema compr	nder is vo	d'a	ccue	illir vos		nombre d'enfants que vous serez autorisé(e) à accueillir, et le
1 – Etat civil et situation fam	ilial	е					
CANDIDAT : M  Mme							
Prénoms :							
Adresse du domicile :							
Code postal : Commu	ine :						
Numéro de téléphone domicile :			Ш		Porta	able :	Courriel :
Date de naissance:   J   J   M   M   A   A   A	Α						
tou de naissance (commune, departement et pa).							
Nom et prénoms de votre père :							
Nom et prénoms de votre père :							
Nom et prénoms de votre mère :							
Nom et prénoms de votre mère :						me [	
Nom et prénoms de votre mère :  CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  IOM (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)							
Nom et prénoms de votre mère :  CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  NOM (suivi s'îl y a lieu du nom d'épouse)							
Nom et prénoms de votre mère :  CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  HOM (suivi s'îl y a lieu du nom d'épouse)  Prénoms	<b>S</b> :		M	1 🗆	M	me [	1
CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  IOM (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)  rénoms  /OS ENFANTS MINEURS : (y compris ceux qui n	<b>S</b> :	ident	. pas	1 □	M otre (	me [	tile), et les autres enfants qui vivent avec vous
Nom et prénoms de votre mère :  CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  HOM (suivi s'îl y a lieu du nom d'épouse)  Prénoms	<b>S</b> :	ident	M	1 □	M otre (	me [	1
CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  ROM (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)  rénoms  COS ENFANTS MINEURS: (y compris ceux qui n	S: ne rés	ident	. pas	à vœ	otre o	me C	cile), et les autres enfants qui vivent avec vous  Lien de parenté ou relation   Réside-t-il à votre domicile
CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  ROM (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)  rénoms  COS ENFANTS MINEURS: (y compris ceux qui n	s : ne rés Dat	ident	pas <b>nai</b>	à vœ	otre o	domic	cile), et les autres enfants qui vivent avec vous  Lien de parenté ou relation Réside-t-il à votre domicile Précisez le cas échéant les périodes
CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  IOM (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)  rénoms  /OS ENFANTS MINEURS : (y compris ceux qui n	s:  ne rés  Dat	ident	pas nai	à vœ	Months of the Mo	domic	cile), et les autres enfants qui vivent avec vous  Lien de parenté ou relation Réside-t-il à votre domicile Précisez le cas échéant les périodes  OUI □ NON □
CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  ROM (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)  rénoms  COS ENFANTS MINEURS: (y compris ceux qui n	s:  ne rés  Dat	ident	pas pas naii	à vo	Months of the Mo	domic	cile), et les autres enfants qui vivent avec vous  Lien de parenté ou relation Réside-t-il à votre domicile Précisez le cas échéant les périodes  OUI □ NON □  OUI □ NON □
Nom et prénoms de votre mère :  CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  NOM (suivi s'îl y a lieu du nom d'épouse)  Prénoms  VOS ENFANTS MINEURS : (y compris ceux qui n	Date	ident	pas pas	à vœ	Months of the Mo	domic	Lien de parenté ou relation  OUI   NON   OUI   NON   OUI   NON   OUI   NON
CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  IOM (suivi s'îl y a lieu du nom d'épouse)  rénoms  /OS ENFANTS MINEURS : (y compris ceux qui n	Date	ident	pas : pas : pas : naii	à vœ	Months of the control	domic	cile), et les autres enfants qui vivent avec vous    Lien de parenté ou relation   Réside-t-il à votre domicile Précisez le cas échéant les périodes     A
CONJOINT, CONCUBIN ou partenaire de PAC  IOM (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)  rénoms  /OS ENFANTS MINEURS : (y compris ceux qui nom et prénoms	Dat	ident	pas pas nai	à vo	Months of the Mo	domic	cile), et les autres enfants qui vivent avec vous    Lien de parenté ou relation
Nom et prénoms de votre mère :	Dat	identice de	pas pas nai	à vœ	Months of the Mo	domic	cile), et les autres enfants qui vivent avec vous    Lien de parenté ou relation
Nom et prénoms de votre mère :	Dat	identice de	pas : pas : pas : nai : M	à vœ	Months of the Mo	domic	cile), et les autres enfants qui vivent avec vous    Lien de parenté ou relation

2 – Autres agréments						
Êtes-vous agréé(e) comme assistant(e) familial(le) : OUI E si oui, indiquez votre numéro d'agrément et le nombre d'e vous êtes autorisé(e) à accueillir :	enfants s	Êtes-vous agréé(e) comme accueillant(e) familial(e) : OUI □ NON □ si oui, indiquez votre numéro d'agrément et le nombre de personnes que vous êtes autorisé(e) à accueillir :				
/otre conjoint(e) est-il (est-elle) agréé(e), pour l'accueil de	e personnes à votre	e domicile ?	Si oui, à quel titre ?			
3 - Conditions matérielles d'accuei	1					
3 - Conditions materielles à accder	LIEU D'EXE	ERCICE				
<b>Domicile</b> □			on d'assistants maternels   ee :			
CARACT	TÉRISTIQUES DI	U LIEU D	EXERCICE			
	OUI 🗆 NOMment OUI 🗆 NOM	N □	Surface habitable : m2  Nombre et destination des pièces (précise d'une chambre pour l(es) enfant(s) accue			
Dans le cas d'un logement antérieur à 1949, l'absence d'expe au domicile : un habitat dégradé avec la possible présence d' SÉCURITÉ : Est-ce que le matériel de puériculture, dont le lit des enfa	de peinture au plomb	b incitera à c	demander un constat de risque d'exposition au	plomb. gences de sécurité ?		
La mention: "Conforme aux exigences de sécurité", doit être apples Est-ce que les appareils de chauffage ou de production de Est-ce que les conduits de raccordement de ces appareils Est-ce que la chaudière a fait l'objet d'un entretien depui Si votre lieu d'exercice est pourvu d'une piscine privative d'un dispositif de sécurité normalisé afin de prévenir les redisposez-vous de la note technique fournie à cet effet par Est-ce que des animaux susceptibles d'être dangereux, ne d'exercice ou à proximité immédiate?  Avez-vous repéré d'autres dangers potentiels pour les en Lesquels?  Quels aménagements envisagez-vous pour améliorer la se	d'eau chaude sanitai s ont fait l'objet d'u is moins d'un an ? e non close dont le b risques de noyade ? ar le constructeur of notamment des chie	bassin est t ? ou l'installate ens de la pr eu d'exercic	l'objet d'une vérification depuis moins d'un e depuis moins d'un an ?  otalement ou partiellement enterré, la pisci eur de la piscine ?  remière et de la deuxième catégorie sont proce et son environnement ?	an ? OUI  NON  OUI NON  OUI NON  OUI NON  OUI NON  OUI NON  OUI NON  OUI NON  ésents dans le lieu OUI NON  OUI		
TRANSPORT : Disposez-vous d'un véhicule dans lequel vous envisagez de Précisez : Le véhicule dispose-t-il d'une assurance professionnelle public enfants accueillis lors des transports ?				OUI   NON   OUI   NON		
Dans le cadre d	d'une premi	ière de	emande d'agrément			
4 – Formation, expérience et situa	tion profess	sionnel	le			
Précisez votre niveau d'études :						
Précisez votre qualification professionnelle ou si vous ave	ez suivi des stages o	de formatio	n : si oui, indiquez lesquels :			
Précisez vos activités professionnelles antérieures :						
Précisez votre situation professionnelle actuelle : □ en a □ en congé parental □ demandeur d'emploi □ autr						

5 – Expérience auprès des enfants								
Vous êtes-vous déjà occupé d'enfants (en dehors des vôtres) ? OUI □ NON □ Si oui précisez le cadre, les lieux, dates et durées :								
6 – Demande d'agrément d'assistant(e) maternel(le	)							
Comment avez-vous connu cette profession : Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM), service de PMI, autre assistant(e) maternel(le), Pôle Emploi, autres (préciser) ?								
Pourquoi souhaitez-vous devenir assistant(e) maternel(le) ?								
Quelles sont les qualités qui vous semblent essentielles pour l'exercice de cette profe	ession ?							
Avez-vous parlé de votre projet à votre conjoint et à vos enfants ? OUI  NON  Avez-vous participé à une réunion d'information organisée par le Conseil Département  Les informations qui vous ont été communiquées vous paraissent-elles suffisantes ?  Quelles sont vos autres interrogations ?  Pour combien de places d'accueil faites-vous votre demande ?	ntal ?							
Précisez le cas échéant l'âge et les périodes d'accueil :								
Seriez-vous prêt(e) à accueillir des enfants présentant un handicap ou un trouble de Seriez-vous prêt(e) à accueillir des enfants en horaires atypiques : avant 7 h OUI								
Dans le cadre d'une demande	de re	nouveller	ment					
Les questions posées ont pour but de faciliter l'évaluation de votre demande de la attentes et de mieux organiser la réponse aux besoins des familles.  7 — Votre activité depuis votre précédente demande								
Combien d'enfants êtes-vous autorisé(e) à accueillir simultanément dans le cadre de Accueillez-vous actuellement des enfants ? OUI □ NON □ si oui joindre Votre (vos) employeur(s) actuel(s) : □ une crèche familiale, précisez : □ des particuliers ² □ autre, précisez : □	un planni	ng						
Combien d'enfants avez-vous accueillis au total pendant les cinq dernières années ?  Avez-vous connu des périodes sans accueil d'enfants ou d'activité réduite au regard précisez :								
8 – Votre formation								
Votre formation vous a-t-elle apporté ce que vous en attendiez ?  Avez-vous obtenu la validation de la 1 <sup>ère</sup> unité du CAP petite enfance ?  Avez-vous obtenu un diplôme ou une qualification dans le domaine	OUI 🗆	□ NON □ NON	Précisez :					
de la petite enfance ou envisagez vous de le faire ?	OUI 🗆	□ NON	Précisez:					
Envisagez-vous de présenter la totalité des unités du CAP petite enfance par VAE ?	OUI 🗆	□ NON						
Avez-vous bénéficié d'actions de formation complémentaires ?	OUI 🗆		Précisez :					
Souhaitez-vous bénéficier d'actions de formation continue ? Si oui, à l'initiative de qui et précisez lesquelles ?	OUI 🗆	□ NON						
9 – Votre expérience auprès des enfants								
Que vous ont apporté ces 5 ans d'expérience ?								
Quelles remarques pouvez-vous faire après cette période ?								
Quelles sont les qualités qui vous semblent essentielles dans cette profession ?								
10 – Soutien et accompagnement professionnel								
De quel soutien professionnel avez-vous bénéficié, sous quelle forme, par qui ?								
Correspondait-il à vos besoins ?Quelles sont vos attentes pour l'avenir ?								
queries sont vos attentes pour ravenir?								

## 11 - mon-enfant.fr Pour faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants, la CNAF a créé un site appelé "mon-enfant.fr". Ce site permet aux familles de disposer d'une information sur l'ensemble des modes d'accueil collectifs et individuels. Ce site facilite également la mise en relation parents/assistant(e)s maternel(le)s. Afin de vous permettre de figurer sur ce site et garantir la protection des informations vous concernant ainsi que votre vie privée, il est nécessaire de recueillir votre consentement au préalable. Ces informations sont les suivantes : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et, le cas échéant votre adresse email. Vous voudrez bien faire part de votre accord ou votre désaccord en remplissant la rubrique ci-dessous : M / Mme Adresse du domicile : Code postal: Commune: souhaite/ne souhaite pas (1) figurer sur le site Internet «mon-enfant.fr». Signature (précédée de la mention manuscrite « Pour accord ») (1) Rayez la mention inutile. 12 - Votre demande de renouvellement d'agrément d'assistant(e) maternel(le) Avez-vous accueilli des enfants présentant un handicap ou un trouble de la santé ? OUI □ □ NON Qu'avez-vous tiré de cette expérience ?:\_

Seriez-vous prêt(e) à accueillir des enfants en horaires atypiques : avant 7 h OUI □ NON □ après 20 h OUI □ NON □ le week-end OUI □ NON □

### Déclaration sur l'honneur

Pour combien de places d'accueil faites-vous votre demande de renouvellement ?

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans le présent formulaire.						
Signature	Fait àle					

La loi nº78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du service départemental qui a traité votre demande. En application de la l'article L.421-9 du code de l'action sociale et des familles, les informations contenues dans le formulaire de demande d'agrément collectées par le département seront transmises au centre Pajemploi et aux caisses débitrices de prestations familiales. En aucun cas elles ne sont collectées et/ou cédées à des tiers à votre insu. Les données personnelles recueillies feront l'objet de traitements automatisés afin de contrôler le service à bon droit du complément de libre choix du mode de garde ainsi que le respect de l'agrément et des conditions d'accueil des enfants.

### En tant qu'assistant(e) maternel(le), vous serez tenu(e) :

- de suivre une formation, de 120 heures, dont la moitié avant tout accueil d'enfant, et la moitié dans un délai de deux ans après le début de votre activité, ainsi qu'une initiation aux gestes de secourisme et aux spécificités de l'organisation de l'accueil collectif;
- de vous présenter à l'Epreuve Professionnelle 1 du CAP Petite Enfance pour pouvoir prétendre au renouvellement de votre agrément ;
- de respecter le nombre d'enfants et les modalités d'accueil autorisés par l'agrément. Le nombre d'enfants que vous pouvez demander d'accueillir simultanément ne peut pas dépasser 4 enfants quel que soit le nombre de contrats de travail que vous avez signés. La présence à votre domicile de votre ou de vos petits enfants de moins de 3 ans rend indisponible (s) autant de places d'accueil autorisées par l'agrément. La présence à votre domicile de votre ou de vos petits enfants, neveux ou nièces de moins de 3 ans sera prise en compte pour évaluer votre capacité d'agrément. Des dérogations peuvent être accordées par le Président du Conseil Départemental dans la limite de 6 enfants de moins de dix-huit ans au total, sauf en cas d'exercice en maison d'assistants maternels ;
- de déclarer les enfants accueillis au service de protection maternelle et infantile dans un délai de 8 jours suivants leur accueil ;

- d'informer sans délai le Président du Conseil Départemental de toute modification de votre situation familiale ou professionnelle ;
- de déclarer sans délai au Président du Conseil Départemental tout accident ou décès survenu à un mineur confié ;
- •de vous conformer au droit du travail applicable, si vous êtes employé(e) par un particulier, à la convention collective nationale, dont l'application est obligatoire, ainsi qu'aux termes du contrat de travail établi par écrit avec votre employeur ;
- de vous conformer aux règles de droit du travail applicables en matière de délégation d'accueil en cas d'exercice en maison d'assistants maternels et vous assurer pour tous dommages survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué ;
- •si vous déménagez, de notifier dans un délai de 15 jours, votre nouvelle adresse au Président du Conseil Départemental où vous résidez, qui disposera d'un délai d'un mois pour, après visite de votre nouveau logement, confirmer la validité de votre agrément ;
- si vous êtes employé(e) par un particulier, de souscrire une assurance responsabilité civile et professionnelle pour les dommages que les enfants accueillis pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient

#### L'agrément vous permettra

- d'exercer la profession, soit à domicile, soit dans une maison d'assistants maternels en étant employé(e) directement par des parents particuliers, soit d'exercer dans le cadre d'un service d'accueil familial ;
- de bénéficier des avantages sociaux des salariés : congés payés, assurance maladie, vieillesse et chômage, prévoyance ;
- de bénéficier d'un régime fiscal particulier ;
- de bénéficier de formations complémentaires dans le cadre de formation professionnelle continue ;
- de bénéficier sous conditions d'une prime à l'installation pour les assistants maternels nouvellement agréés (consulter la CAF) ;
- de bénéficier sous conditions d'un prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (consulter la CAF) ;
- en cas d'exercice en MAM, de bénéficier sous conditions d'une aide au démarrage (consulter la CAF) ;

- Pour les assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers :
- de figurer sur la liste des assistant(e)s maternel(le)s mise à la disposition des parents par les mairies et les services de protection maternelle et infantile et le site internet de la CAF www.mon-enfant.fr;
- d'avoir accès aux services proposés par les « relais assistant(e)s maternel(le)s »mis en place par les CAF, les communes et les associations et d'être aidé par les équipes du service de PMI ;

Pour les assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par une commune ou une association, dans le cadre d'un service d'accueil familial :

- de bénéficier d'un accompagnement spécifique par l'équipe d'encadrement de la crèche ;
- •d'accéder au statut d'agent non titulaire des collectivités locales ou des établissements publics de santé si vous êtes employé(e) par une commune, un département ou un hôpital.